

PROJET

Procès-verbal de la 1^{ière} **assemblée régulière** 2008-2009 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 5 mai 2008, à 10 h 30, au Centre récréatif de Campbell's Bay au 2, rue du Second à Campbell's Bay.

PRÉSENCES

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Guy Morissette, président directeur général de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur développement social et santé
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Madame Louise Poirier, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur culture, loisir, sport
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Aurèle Desjardins, conseiller de la ville de Gatineau
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Benoît, directeur général de l'Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec
Madame Joanne Desforges du ministère du Développement économique, de l'Exportation et de l'Innovation
Monsieur Louis Goyette d'Emploi-Québec
Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions
Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Monsieur Robert Dupuis, président du Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais
Madame Catherine Grenier, directrice générale de l'URLSO
Monsieur Marco Izquierdo, Table jeunesse Pontiac
Monsieur David Massé, agent de projets
Monsieur Ken O'Leary, conseiller à la municipalité de Campbell's Bay
Monsieur Charles Thériault, journaliste du journal Le Droit
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, de la CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO
Madame Kim Claveau, agente de développement, Table jeunesse Outaouais
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 10h55.

Le président souhaite la bienvenue et présente aux membres Dr. Guy Morissette, président directeur général de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais qui sera le représentant du secteur Développement social et santé ainsi que Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs et représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais qui sera le représentant du secteur Éducation primaire et secondaire.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-08-09-01

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant trois points : 5g) Félicitations à Monsieur Robert Coulombe ; 7g) Ouverture compte bancaire ; 18a) Varia : Route alternative Outaouais-Montréal et en enlevant le point 7c) Plan d'action 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 mars 2008 (décision)
- 5.- Rapport du président :
 - a) Mot de bienvenue aux nouveaux membres (information)
 - b) Municipalité de Pontiac (décision)

- c) Activités (information)
 - 1 Ententes spécifiques signées (information)
 - d) Correspondance (information)
 - e) Avis régional sur le projet de consolidation proposé par la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée pour ses usines de Low et Northfield (décision)
 - * f) Félicitations à Monsieur Robert Coulombe (décision)
- 6.- Élection des officiers (décision)
- 7.- Rapport du directeur général :
- a) Activités (information)
 - b) Adoption de l'évolution des dépenses du mois de mars 2008 (décision)
 - c) Budget de fonctionnement 2008-2009 :
 - 1 Conférence régionale des élus de l'Outaouais (décision)
 - 2 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (décision)
 - 3 Table jeunesse Outaouais (décision)
 - d) Résumé du Tableau 2007-2008 et ouverture du tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2007-2008, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - e) Revue de presse (information)
 - * f) Ouverture compte bancaire (décision)
- 8.- Projet d'entente spécifique proposé dans le cadre du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère des Affaires municipales et des Régions (décision)
- 9.- Projet d'entente de partenariat entre la SODEC et la CRÉO – orientations (décision)
- 10.- Entente spécifique – conditions de vie des aînés :
- a) Volet I – modalités de gestion, critères d'admissibilité et demande de financement (décision)
 - b) Volet II – action régionale structurante – Projet : Guichet unique d'information pour les aînés de l'Outaouais (décision)
- 11.- Accès à l'information sur les services de garde de l'Outaouais (décision)
- 12.- Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif – orientations de la CRÉO (décision)
- 13.- Projet d'entente de partenariat portant sur la coordination des loisirs dans les territoires ruraux 2009-2011 – orientations de la CRÉO (décision)
- 14.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - 1 Modification des membres de la commission (décision)
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Modification des membres de la commission - siège femmes (décision)

- e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Louise Poirier
 - 1 État de situation - matières résiduelles – Table des préfets (information)
 - 2 État de situation – Plan d'action Outaouais – Algues bleu-vert (information)
 - 3 Modification des membres de la commission (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Adoption formelle de l'avis régional sur le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain » (décision)
 - 2 Avis régional à l'égard de la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais (décision)
 - 3 Révision du règlement de la commission (décision)
 - 4 Nomination d'un nouveau représentant pour le groupe sectoriel « *Forêt habitée et gestion intégrée des ressources* » à la commission (décision)
 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :
 - 5 Orientations et critères 2008-2009 du programme (décision)
 - 6 Analyse des problématiques sylvicoles et d'aménagement forestier ayant un effet important sur la possibilité forestière dans l'Outaouais (décision)
 - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
- 15.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle

16.- Fonds de développement régional (FDR) :

Projets :

- a) Colloque sur l'état de la culture en région (décision)
- b) Exposition des Tapisseries Moon Rain à Lyon, France (décision)
- c) Étude sur les enjeux de l'industrie du cinéma et de la télévision en Outaouais (décision)
- d) Groupe régions Q-WEB 2008-2009 (décision)

FDR – Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif :

- e) CIRCUS, hommage symphonique à Charlie Chaplin (décision)
 - f) Rodéo Pontiac (décision)
 - g) Le Tour du Lac Simon BMR 2008 (décision)
 - h) Festiv'Arts de Montpellier – édition 2008 (décision)
- 17.- Présentation du Sentier Pontiac par Monsieur David Massé, agent de projets
- a) Projet de résolution – Planification du sentier Pontiac (décision)
- 18.- Varia :
- a) Signalisation route Grand-Remous – Montréal (décision)

*

19.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Michèle Borchers de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Elle demande au président de la Table des préfets, Monsieur Pierre Rondeau, si le comité technique sur les matières résiduelles compte inclure la participation de la population pour le choix des technologies dans le dossier de réglementation des matières résiduelles.

Monsieur Pierre Rondeau l'informe que la ville de Gatineau et les MRC s'engage à faire participer la population dès le début de la démarche, qu'il n'y a aucune technologie encore choisie. Madame Borchers réitère la collaboration de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake pour le choix d'une technologie.

Monsieur Robert Dupuis, président du Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais demande la parole. Il demande des informations sur l'étude qui se fait à la Société de transport de l'Outaouais et aussi sur l'entente spécifique avec le ministère des Transports du Québec.

Monsieur Jean Hébert l'informe que l'étude de la Société de transport de l'Outaouais servira à faire un portrait sur la desserte de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Quant à l'entente spécifique, Monsieur Hébert indique que la CRÉO a réservé 100 000 \$ et le ministère des Transports du Québec 100 000 \$, afin de réaliser une coordination des transports collectifs en milieu rural. La CRÉO est en attente pour signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports.

De plus, concernant la résolution d'appui envoyée à la ministre des Transports en date du 29 février 2008, lui demandant que les paiements des montants subventionnés soient en quatre versements, Monsieur Hébert informe Monsieur Dupuis que le volet I du programme actuel ne le permet pas.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 MARS 2008

CA-08-09-02

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 17 mars 2008 tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Mot de bienvenue aux nouveaux membres :

Le mot de bienvenue a été fait lors de l'ouverture de l'assemblée.

b) Municipalité de Pontiac :

ATTENDU QUE l'article 21.8 de la loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) stipule que le conseil d'administration d'une conférence régionale des élus est composé notamment des « ... maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus » ;

ATTENDU QUE dans le répertoire des municipalités du Québec du MAMR, en date du 15 avril 2008, la population de la municipalité de Pontiac est de 5 348 habitants ;

CA-08-09-03

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le président, Monsieur Marc Carrière, invite M. Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac à se joindre au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO).

ET

Que le directeur général prépare et dépose au prochain conseil d'administration, qui aura lieu le 16 juin 2008, les modifications aux Statuts et règlements généraux de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), résultant de l'ajout d'un nouvel élu municipal issu de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Activités :

Le président, Monsieur Marc Carrière, fait le résumé de ses activités.

Le 7 avril 2008, il a participé à une conférence de presse en compagnie du ministre responsable de la région, Monsieur Benoît Pelletier ainsi que le président de Tourisme Outaouais afin de procéder à la signature de l'entente de partenariat en tourisme.

Le 14 avril 2008, il a participé à une conférence de presse en compagnie du ministre responsable de la région, Monsieur Benoît Pelletier ainsi que les trois députés de la région de l'Outaouais afin d'annoncer que l'enveloppe budgétaire destinées à la CRÉO pour la mise en œuvre des travaux de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, pour la période 2008-2009, sera de 600 000 \$.

Les 22 et 23 avril 2008, il a assisté au Symposium sur la valorisation de la biomasse forestière et des résidus de transformation au Château Cartier à Gatineau où 400 personnes étaient présentes. Monsieur Carrière mentionne aux membres que ce Symposium fût un grand succès.

Le 2 mai 2008, il a assisté aux 30 ans de la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau.

1 Ententes spécifiques signées :

Le président informe les membres que les ententes suivantes ont été signées :

- Entente spécifique en matière d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais 2008-2011 ;
- Entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2011 ;
- Entente spécifique portant sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions de pratique des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais (CALQ) ;
- Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais 2007-2011 ;
- Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais.

Des annonces devraient être faites bientôt par les ministres concernés et l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais devrait être signée dans les jours qui viennent.

d) Correspondance :

Le président dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

e) Avis régional sur le projet de consolidation proposé par la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée pour ses usines de Low et Northfield :

ATTENDU QUE le 23 novembre 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a invité la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à lui fournir un avis sur tous les projets de consolidation à être proposés par les industriels forestiers de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2006, la CRÉO a accepté cette invitation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

Ce faisant, la CRÉO a vu à la mise en place d'un comité de pilotage ainsi que d'un comité technique pour procéder à l'analyse des projets de consolidation à être déposés par les industriels forestiers de la région de l'Outaouais et apporter leurs recommandations au conseil d'administration de la CRÉO ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a transmis à la CRÉO un projet de consolidation proposé par la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée (CCPL) pour ses usines situées à Low et Northfield (municipalité de Gracefield) ;

ATTENDU QUE le 4 avril 2008, la CCPL a exposé aux membres des comités de pilotage et technique de la CRÉO son projet de consolidation, lequel consiste essentiellement en l'arrêt des activités de la scierie située à Gracefield. Ce faisant, tous les volumes de bois alloués

sous CAAF à l'usine de Gracefield seront transférés à l'usine située dans la municipalité de Low ;

ATTENDU QUE le maire de la municipalité de Gracefield, Monsieur Réal Rochon, a participé à cette rencontre du 4 avril 2008 ;

ATTENDU QUE la crise qui sévit actuellement dans le secteur forestier est de nature structurelle et conjoncturelle. Ainsi, une consolidation des activités de transformation peut s'avérer nécessaire, voir incontournable ;

ATTENDU QUE le présent projet de consolidation s'avère particulièrement nécessaire et incontournable, notamment en regard de la très importante baisse de possibilité forestière qui touche les bois de pins en Outaouais ;

ATTENDU QUE le présent projet de consolidation permettra à la CCPL d'améliorer la compétitivité et la rentabilité de ses activités de transformation des bois de pins en Outaouais ;

ATTENDU QUE l'arrêt des activités de sciage au complexe de Gracefield aura un impact sur les travailleurs de cette usine et qu'à cet effet, la CCPL indique :

- Que des emplois seront maintenus à son usine de Gracefield par la poursuite des activités liées au séchage et au triage des bois sciés ;
- Que des travailleurs de l'usine de Gracefield seront relocalisés à son usine de Low ;

ATTENDU QUE pour ce projet de consolidation :

- La transformation des bois sera maintenue sur le territoire de la région de l'Outaouais ;
- La CCPL a exprimé son intention de poursuivre activement le développement de produits à valeur ajoutée à son usine de Low ;
- La CCPL a amorcé des démarches qui visent à intégrer à son usine de Low des travailleurs provenant de son usine de Gracefield ;
- La CCPL a exprimé sa volonté de trouver une solution aux deux préoccupations exprimées par la municipalité de Gracefield, soit le maintien en place des équipements de sciage et l'entretien du chemin menant à l'usine de Gracefield et ce, pour une période de trois ans ;

ATTENDU QUE les membres du comité technique ainsi que ceux du comité de pilotage recommandent au conseil d'administration de la CRÉO de transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune un avis favorable à l'égard du projet de consolidation proposé par la CCPL pour ses usines situées à Low et Gracefield ;

CA-08-09-04

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, un avis favorable à l'égard du projet de consolidation proposée par la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée pour ses usines situées à Low et Gracefield.

ET

Que le nouveau contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) soit attaché à l'usine de Low.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Félicitations à Monsieur Robert Coulombe :

CA-08-09-05

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Louise Poirier

propose à l'unanimité une motion de félicitations à Monsieur Robert Coulombe pour sa nomination à titre de président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.- ÉLECTION DES OFFICIERS

Monsieur Marc Carrière informe les membres que selon les dispositions du *Règlement de régie interne* de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, les membres du conseil d'administration élisent parmi eux les officiers et que les mandats de la présidence, de la vice-présidence et du trésorier sont de deux ans et se terminent au 31 mars 2008.

CA-08-09-06

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose de nommer Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO, à titre de président d'élection pour les élections devant se tenir au cours de la présente séance.

ET

De nommer Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction à la CRÉO, à titre de scrutatrice lors des élections devant se tenir au cours de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour la présidence.

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose Monsieur Marc Carrière, président sortant pour le poste de président.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, Madame Lise Waters propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à Monsieur Marc Carrière s'il accepte sa nomination.

Monsieur Marc Carrière accepte sa nomination.

Le président d'élection déclare Monsieur Marc Carrière élu par acclamation au poste de président pour une période de deux ans.

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour la vice-présidence.

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose Madame Paulette Lalande, vice-présidente sortante pour le poste de vice-présidente.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, Madame Louise Poirier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à Madame Paulette Lalande si elle accepte sa nomination.

Madame Paulette Lalande accepte sa nomination.

Le président d'élection déclare Madame Paulette Lalande élue par acclamation au poste de vice-présidente pour une période de deux ans.

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le trésorier.

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier sortant pour le poste de trésorier.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, Monsieur Michael McCrank propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection dépose une lettre signée par Monsieur Aurèle Desjardins qui manifeste son intérêt à solliciter un nouveau mandat à titre d'officier de la CRÉO.

Le président d'élection déclare donc Monsieur Aurèle Desjardins élu par acclamation au poste de trésorier pour une période deux ans.

CA-08-09-07

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme les officiers suivants :

Monsieur Marc Carrière à titre de président pour une période de 2 ans ;
Madame Paulette Lalande à titre de vice-présidente pour une période de 2 ans ;
Monsieur Aurèle Desjardins à titre de trésorier pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Poirier demande que le comité administratif soit mandaté pour étudier la possibilité d'instaurer le principe d'une rotation dans un contexte de relève pour les postes d'officiers du conseil d'administration de la CRÉO.

7.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) **Activités :**

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités.

Monsieur Jean Hébert informe les membres que la CRÉO a procédé à l'embauche de Monsieur Christian Taillon à titre d'agent de développement à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et il débutera ses fonctions le 12 mai prochain.

Quant au poste de directeur général adjoint, 20 candidatures ont été reçues et la sélection se fera dans les deux prochaines semaines.

Monsieur Benoit Gauthier sera embauché début juin à titre d'agent de développement dans le cadre de l'entente administrative sur le déploiement de l'approche régionale et territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais 2008-2010.

Le transfert de propriété du CRDO à la CRÉO est terminé et le renouvellement de l'hypothèque se fera dans les prochains jours.

Suite à la signature de l'entente de partenariat régionale en tourisme, les critères de sélection et les appels de projets sont divulgués.

Il a participé à trois rencontres concernant le Centre de recherche en technologie langagière (CRTL). Il a été question d'une entente spécifique concernant le démarrage et la mise en place du Centre.

Moisson Outaouais a fait part au directeur général qu'ils ont un besoin urgent d'un entrepôt frigorifique afin d'offrir une desserte régionale. Possibilité de revenir sur ce point au prochain conseil d'administration.

Il assistera au conseil d'administration de la Corporation du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield le 7 mai prochain.

b) **Adoption de l'évolution des dépenses du mois de mars 2008 :**

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses du mois de mars 2008.

CA-08-09-08

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose d'adopter l'évolution des dépenses du mois de mars 2008, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Plan d'action 2008-2009 :**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

d) **Budget de fonctionnement 2008-2009 :**

1 **Conférence régionale des élus de l'Outaouais :**

CA-08-09-09

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus adopte le budget de fonctionnement 2008-2009 de la CRÉO tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :**

ATTENDU QUE le 17 mai 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme relatif à l'implantation de Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)* ainsi qu'à la conception et à la préparation de *plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* (réf. au décret 415-2006).

Ce faisant, il invitait chacune des conférences régionales des élus à transmettre leurs propositions respectives quant à la structure et aux modalités de fonctionnement de la CRRNT ainsi qu'au contenu et aux modalités de réalisation du PRDIRT ;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT.

Ce faisant, la CRÉO a indiqué que pour les activités liées à sa CRRNT et à son PRDIRT, ses besoins financiers s'élèvent à quelques 665 000 \$ par an ;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2006, cette proposition régionale a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, lors d'une rencontre nationale, le ministre a clairement indiqué qu'il accueillait très favorablement les propositions transmises par chacune des régions du Québec en ce qui a trait à l'implantation de leurs commissions régionales respectives ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, dans la foulée du précédent programme, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)* (réf. au décret 179-2008).

Ce faisant, il invite chacune des conférences régionales des élus à ratifier une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, laquelle vise le financement des activités liées à leurs CRRNT respectives, i.e. :

1. Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNT ;
2. Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
3. Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉ ou les communautés autochtones.

ATTENDU QUE le 26 mars 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a annoncé qu'une enveloppe budgétaire de 600 000 \$ sera versée à la CRÉO pour le financement des activités liées à sa CRRNT pour l'exercice 2008-2009 ;

ATTENDU QUE préalablement au versement de cette enveloppe budgétaire, la CRÉO doit ratifier l'entente spécifique proposée par le MRNF ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la CRÉO de poursuivre les activités liées à sa CRRNT et ainsi de procéder à la ratification d'une telle entente spécifique avec le MRNF ;

ATTENDU QUE le 28 février 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) de recommander au conseil d'administration de la CRÉO l'adoption du budget 2008-2009 ;

CA-08-09-10

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget de l'exercice financier 2008-2009 pour les activités liées à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ET

Que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais se penche sur les liens à développer entre les affectations budgétaires et les modalités de fonctionnement des tables locales de concertation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Table jeunesse Outaouais :

CA-08-09-11

Monsieur Michael McCrank appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget de fonctionnement 2008-2009 de la Table jeunesse Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Résumé du Tableau 2007-2008 et ouverture du Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le résumé du tableau 2007-2008 et l'ouverture du tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

f) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

g) Ouverture compte bancaire :

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire de 600 000 \$ par an, pour 5 ans, remise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) puisse poursuivre les travaux déjà entamés et d'amorcer la réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire ;

ATTENDU QU'il serait préférable d'ouvrir un nouveau compte bancaire pour la gestion du Fonds de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

CA-08-09-12

Monsieur Armand Renaud appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au Centre Financier des entreprises Desjardins d'ouvrir un compte bancaire pour la CRÉO pour la gestion des Fonds de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ET

Que les signataires soient les mêmes que la CRÉO, soient, Monsieur Marc Carrière, président, Madame Paulette Lalande, vice-présidente, Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et Monsieur Jean Hébert, directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- **PROJET D'ENTENTE SPÉCIFIQUE PROPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE ET RÉGIONALISÉE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS**

ATTENDU QUE le 17 mai 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme relatif à l'implantation de Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* (réf. au décret 415-2006).

Ce faisant, il invitait chacune des conférences régionales des élus à transmettre leurs propositions respectives quant à la structure et aux modalités de fonctionnement de la CRRNT ainsi qu'au contenu et aux modalités de réalisation du PRDIRT ;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa *CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT*.

Ce faisant, la CRÉO a indiqué que pour les activités liées à sa CRRNT et à son PRDIRT, ses besoins financiers s'élèvent à quelques 665 000 \$ par an ;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2006, cette proposition régionale a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, lors d'une rencontre nationale, le ministre a clairement indiqué qu'il accueillait très favorablement les propositions transmises par chacune des régions du Québec en ce qui a trait à l'implantation de leurs commissions régionales respectives ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2008, dans la foulée du précédent programme, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)* (réf. au décret 179-2008) ;

Ce faisant, il invite chacune des conférences régionales des élus à ratifier une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, laquelle vise le financement des activités liées à leurs CRRNT respectives, i.e. :

1. Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNT ;
2. Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;

3. Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉO ou les communautés autochtones ;

ATTENDU QUE le 26 mars 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a annoncé qu'une première enveloppe budgétaire de 600 000 \$ sera versée à la CRÉO pour le financement des activités liées à sa CRRNT pour l'exercice financier 2008-2009 ;

ATTENDU QUE préalablement au versement de cette enveloppe budgétaire, la CRÉO doit ratifier l'entente spécifique proposée par le MRNF ;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la CRÉO de poursuivre les activités liées à sa CRRNT et ainsi de procéder à la ratification d'une telle entente spécifique avec le MRNF ;

ATTENDU QUE le PAIR prévoit que certaines des conditions rattachées à l'entente spécifique doivent être discutées et convenues avec le directeur général du MRNF en Outaouais ;

CA-08-09-13

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais afin :

De discuter et de convenir avec le directeur général du MRNF en Outaouais les conditions rattachées à l'entente spécifique à être ratifiée par la CRÉO (réf. au projet d'entente spécifique annexé aux présentes).

ET

De mandater, Monsieur Marc Carrière, président à signer au nom de la CRÉO, l'entente spécifique relative au *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR) et du ministère des Affaires municipales et des Régions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA SODEC ET LA CRÉO - ORIENTATIONS

La SODEC et la CRÉO soutiennent depuis 14 ans l'évènement culturel : Musiqu'en Nous voué au développement de la chanson en Outaouais et de façon plus particulière, la relève en chanson. Cette vocation qui accorde un fort appui à la relève professionnelle entraîne une programmation moins commerciale, moins touristique donc, plus risquée. L'objectif étant d'accorder une tribune professionnelle aux artistes de la relève en chanson. C'est à cet égard la seule tribune culturelle de ce type dans la région de l'Outaouais. Afin d'offrir une vitrine à la relève en chanson, Musiqu'en Nous a développé des partenariats avec entre autres : CEGEP en spectacle, le Festival de la chanson de Granby, les Francouvertes ...

La survie de *Musiqu'en Nous* est actuellement remise en question à cause d'un déficit annuel en 2007 et une baisse dans ses sources de financement.

CA-08-09-14

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le Fonds de développement régional – Volet entente spécifique, un montant maximal de 66 000 \$ réparti sur 3 ans (24 000 \$, 22 000 \$, 20 000 \$) à compter de l'année financière 2008-2009 pour l'entente de partenariat avec la SODEC portant sur Musiqu'en Nous.

ET

Que le directeur général, Monsieur Jean Hébert, soit mandaté pour négocier et finaliser le projet d'entente de partenariat avec la SODEC.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise son président, Monsieur Marc Carrière, à signer l'entente de partenariat avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- **ENTENTE SPÉCIFIQUE – CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS**

a) Volet I – modalités de gestion, critères d'admissibilité et demande de financement :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés a été adoptée dans le cadre du Budget 2007-2008 du Gouvernement du Québec, et que celle-ci dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes aînées ;

ATTENDU QUE de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes aînées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté les axes d'intervention et les modalités de mise en œuvre des volets locaux et régionaux de l'entente spécifique lors de son conseil d'administration du 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes aînées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$ par an, sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO recommande que l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet I soit de 125 000 \$ pour la région de l'Outaouais, et ce, pour une période de 5 ans (du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013) et que cette somme soit répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année ;

ATTENDU QUE le comité régional de suivi de l'entente spécifique recommande les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de demande de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » ;

CA-08-09-15

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les demandes de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à l'appel de projets du Volet I 2008-2009 lors de l'annonce officielle de la signature de l'entente spécifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Volet II – Action régionale structurante – Projet : Guichet unique d'information pour les aînés de l'Outaouais :

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés a été adoptée dans le cadre du Budget 2007-2008 du gouvernement du Québec, et que celle-ci dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes aînées ;

ATTENDU QUE de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes aînées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté les axes d'intervention et les modalités de mise en œuvre des volets locaux et régionaux de l'entente spécifique lors de son conseil d'administration du 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes aînées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008 ;

ATTENDU QUE les actions régionales structurantes prévues dans le cadre de l'an 1 de l'entente spécifique sont le « *Carrefour d'information pour les personnes aînées* » et la « *Campagne de valorisation des personnes aînées* » ;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$ par an, sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets I et II de l'entente ;

ATTENDU QUE la CRÉO recommande que l'enveloppe disponible dans le cadre du Volet II soit de 24 000 \$ par année pour la région de l'Outaouais, et ce, pour une période de 5 ans (du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013) ;

ATTENDU QUE le comité régional de suivi de l'entente spécifique recommande le projet « Guichet unique d'information pour les aînés de l'Outaouais » ;

CA-08-09-16

Monsieur Jean Perras appuyée par
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO), pour la réalisation du projet « Guichet unique d'information pour les aînés de l'Outaouais », un montant maximal de 24 000 \$, représentant 35,9% des coûts admissibles du projet, dans le cadre du Volet II de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Et de plus,

CA-08-09-17

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la commission régionale Développement social et santé ainsi qu'au comité régional de l'entente sur les conditions de vie des aînés d'élaborer un cadre de référence qui favorisera le développement d'une politique municipale pour les aînées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE lors de la rencontre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le 17 mars dernier, les élus de la région ont adopté à l'unanimité un avis régional visant à assurer *l'accès à l'information sur les services de garde dans la région de l'Outaouais*, tel que prévu dans le cadre de l'entente administrative signée entre la CRÉO et le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) en décembre 2007 ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais est favorable à l'implantation et à la gestion régionale d'une liste d'attente centralisée pour les services de garde en Outaouais, ce qui faciliterait d'une part l'accès aux services de garde pour les familles de l'Outaouais et d'autre part, optimiserait la gestion des listes d'attente pour les services de garde de la région ;

ATTENDU QUE la CRÉO considère ce projet prioritaire pour la région, et ce, en vue d'offrir des services aux familles en fonction de leurs besoins et que les parents qui utilisent actuellement les services de garde en Outaouais se sont par ailleurs montrés unanimement favorables à l'implantation d'un tel service ;

ATTENDU QUE l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPÉO) a effectué un sondage auquel ont répondu plus de 80% des services de garde en Outaouais et que ce sondage a confirmé l'intérêt de ces derniers pour une gestion régionalisée et centralisée des listes d'attente ;

ATTENDU QUE le comité de travail régional mandaté par la CRÉO a étudié les différentes plateformes disponibles ainsi que les coûts associés à leur mise en place. La CRÉO, ainsi que les services de garde, recommandent le choix de la plateforme « Viglob » pour la région de l'Outaouais et sont d'avis que l'ACPÉO devra être le mandataire du nouveau service ;

ATTENDU QUE ce choix est basé principalement sur la capacité de la plateforme Viglob à nous permettre de répondre favorablement aux préoccupations soulevées par les services de garde de la région, qui sont des partenaires incontournables d'une telle démarche, tout en nous donnant la latitude d'adapter le modèle à notre réalité régionale ;

ATTENDU QUE la CRÉO veut procéder à la mise en place de ce nouveau service et qu'il faut débiter les travaux rapidement afin de rendre ce service disponible aux familles de la région d'ici le 30 septembre 2008 ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel service nécessite des investissements importants et la participation financière du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est essentielle en vue de soutenir l'implantation et, par la suite, le fonctionnement de ce service ;

ATTENDU QUE la CRÉO est prête à s'associer au ministère pour financer la phase d'implantation du service et ce, en finançant jusqu'à 50% des coûts d'implantation (via le Fonds de développement régional - FDR), qui sont évalués à 112 000 \$;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne peut toutefois servir à financer le fonctionnement régulier du service sur les années subséquentes et que le ministère doit donc confirmer sa participation financière au fonctionnement régulier du service une fois celui-ci mis en place ;

ATTENDU QUE ces coûts sont actuellement évalués à 60 000 \$ par année par l'ACPÉO et l'organisme est prêt à contribuer, via une cotisation annuelle des services de garde participants, pour un montant de 30 000 \$ par année ;

ATTENDU QUE la CRÉO a demandé, le 20 mars 2008, à Madame Michelle Courchesne, ministre de la Famille et des Aînés (MFA) de confirmer rapidement, avant le 21 avril 2008, le financement qui sera accordé pour la phase d'implantation et pour le fonctionnement régulier de ce nouveau service régional afin de permettre à la région de l'Outaouais d'offrir ce service à compter du 30 septembre 2008 ;

CA-08-09-18

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un montant maximal de 60 000 \$ pour l'implantation de la gestion régionale d'une liste d'attente centralisée pour les services de garde en Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réitère sa demande auprès de Madame Michelle Courchesne, ministre de la Famille et des Aînés (MFA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- **POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'ÉVÉNEMENTS IDENTITAIRES RÉGIONAUX À CARACTÈRE CULTUREL ET SPORTIF – ORIENTATIONS DE LA CRÉO**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est de plus en plus sollicitée pour le financement d'événements (fêtes et festivals) à caractère culturel ou sportif. Il y a lieu d'établir et de préciser les balises de l'intervention financière du Fonds de développement régional (FDR) dans le développement de tels événements ;

ATTENDU QUE ces événements à caractère culturel et sportif, bien qu'ayant des retombées touristiques ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'entente spécifique portant sur le développement touristique de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE tout en respectant le cadre normatif du FRD, établi par le Gouvernement du Québec, le conseil d'administration a précisé certaines orientations au cours des dernières années :

- Le FDR a une vocation de développement régional et doit prioritairement supporter le développement de nouveaux projets structurants qui s'inscrivent dans les orientations de développement de la planification stratégique régionale 2007-2012 ;
- L'intervention financière du FDR doit être ponctuelle, limitée dans le temps et régressive, afin de préserver la capacité d'intervention de la CRÉO face aux nouveaux défis de développement régional ;
- Le FDR ne soutient pas le financement récurrent d'un événement ou du fonctionnement d'un organisme, à cette fin, il y a lieu de préciser le début et la fin de l'intervention financière du FDR et les résultats visés par cette intervention ;
- Le FDR peut soutenir le développement de nouveaux événements régionaux qui ont moins de cinq ans d'existence afin de leur permettre de démarrer, de se développer, de diversifier et d'assurer leur base de financement récurrent via les fonds générés par leurs activités et les programmes réguliers des partenaires régionaux ou des gouvernements du Québec et du Canada ;
- Le FDR ne doit pas se substituer aux programmes existants et l'intervention financière du FDR doit être justifiée et complémentaire ;
- Le FDR peut exceptionnellement intervenir dans un événement qui a plus de cinq ans d'existence et qui éprouve des difficultés liées à un besoin de restructuration ou de consolidation ;

- Le FDR peut exceptionnellement intervenir dans un évènement qui a plus de cinq ans d'existence et qui réalise une ou des activités particulières pour souligner un anniversaire (exemple : 10, 20 ans d'existence).

CA-08-09-19

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif.

Le Fonds de développement régional (FDR) soutient le développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel ou sportif en réservant, chaque année, un montant spécifique pour chacun des territoires de l'Outaouais.

Pour la première année de transition, un montant de 25 000 \$ par territoire serait réservé représentant un montant total de 125 000 \$. Pour les années subséquentes un montant de 20 000 \$ par territoire serait réservé représentant un montant de 100 000 \$ et octroyé suite à un appel de projet.

Territoire	2008-2009	2009-2010	2010-2011
MRC des Collines-de-l'Outaouais	25 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
MRC de Papineau	25 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
MRC de Pontiac	25 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	25 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Ville de Gatineau	25 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
TOTAL	125 000 \$	100 000\$	100 000\$

Projets admissibles :

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux critères d'admissibilité du Fonds de développement régional (FDR) et avoir moins de cinq ans d'existence.

Le FDR peut exceptionnellement intervenir dans un évènement qui a plus de cinq ans d'existence et qui éprouve des difficultés liées à un besoin de restructuration ou de consolidation ou dans un évènement qui a plus de cinq ans d'existence et qui réalise une ou des activités particulières pour souligner un anniversaire (exemple : 10, 20 ans d'existence).

Les projets doivent par ailleurs s'inscrire dans les orientations stratégiques de la Planification stratégique régionale (PSR 2007-2012), générer un impact structurant pour le développement de l'Outaouais et contribuer au sentiment d'appartenance ainsi qu'au rayonnement de l'Outaouais.

Organismes admissibles :

- Organisme incorporé et sans but lucratif ;
- Municipalité, MRC.

Modalités :

- L'aide financière consentie ne peut servir au financement du service de la dette du promoteur, au remboursement d'emprunt à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé ;

- Une contribution minimale de 20% du coût total du projet est requise de la part du promoteur (incluant les revenus auto-générés) ;
- Le cumul des aides financières en provenance des gouvernements du Canada et du Québec ne peut excéder 80% du coût total du projet ;
- La participation financière de la CRÉO vient appuyer la contribution d'autres bailleurs de fonds et la CRÉO n'est pas le principal financier pour la réalisation du projet ;
- La participation financière du milieu municipal, incluant les CLD doit être égale ou supérieure à celle de la CRÉO ;
- La participation financière de la CRÉO est limitée dans le temps et régressive.

Le projet est mobilisant :

- Le projet résulte d'une concertation des partenaires du milieu, est supporté par les intervenants concernés et sa réalisation génère des impacts qui débordent de façon significative les limites d'un territoire de MRC ou de la ville de Gatineau ;
- Le projet est soutenu par un partenariat élargi et les secteurs ou les territoires qui profitent du projet y participent significativement.

Le projet est structurant :

- La réalisation du projet entraîne des retombées régionales positives et mesurables en termes de développement et de collaboration entre les différents intervenants ;
- Le projet respecte les principes du développement durable ;
- Le projet est unique, innovateur et n'a aucun équivalent ou concurrent sur un territoire de MRC, de la ville de Gatineau ou régionalement ;
- Le projet vise un autofinancement de ses activités.

Demande de financement :

La demande de financement doit contenir les informations suivantes:

1. Titre du projet.
2. Secteur de développement touché.
3. Territoire et comtés touchés.
4. Renseignements sur le promoteur (raison sociale de l'organisme, adresse, téléphone, télécopieur, courrier électronique, responsable du projet et fonction).
5. Statut juridique de l'organisme et date d'incorporation.
6. Problématique ayant mené au dépôt du projet (origine du projet).
7. Description du projet, des activités prévues, de l'équipe de gestion, des partenariats, etc...
8. Buts visés par le projet.
9. Liens avec la vision, les axes, les enjeux et les orientations stratégiques de la Planification stratégique régionale (PSR 2007-2012).
10. Échéancier de réalisation.
11. Clientèle(s) touchée(s).
12. Retombées socio-économiques du projet pour les territoires ou l'Outaouais dans son ensemble (nombre d'emplois créés s'il y a lieu).
13. Suivi du projet.
14. Financement et coûts de réalisation du projet.
15. Plan de financement :
 - Contribution du promoteur et revenus auto-générés ;
 - Contribution du milieu (municipal) ;
 - Contributions gouvernementales (fédérale et provinciale) ;
 - Autres contributions.
16. Lettres d'appui du milieu (MRC, ville de Gatineau, municipalités, autres partenaires).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA COORDINATION DES LOISIRS DANS LES TERRITOIRES RURAUX 2009-2011 – ORIENTATIONS DE LA CRÉO

ATTENDU QUE l'axe de développement Culture, loisir, sport de la planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais identifie comme enjeu une consolidation et une accessibilité équitable sur l'ensemble du territoire d'une offre de services en loisir et sport ;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport consacre un axe d'intervention qui mise sur la promotion de l'activité du loisir et du sport comme nouvelle condition favorisant la réussite scolaire ;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport retient comme orientation la promotion auprès de la population de la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire ;

ATTENDU QUE le plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 du ministère de la Santé et des Services sociaux a pour but d'améliorer la qualité de vie des québécoises et des québécois en mettant à leur disposition des environnements qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, notamment, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation ;

ATTENDU QUE le manque de coordination de l'effort (bénévoles ou permanents) et le manque de communication et de concertation entre les milieux sont deux problématiques majeures identifiées lors de rencontres de concertation dans les milieux ruraux ;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat vise l'embauche d'une ressource pour supporter les MRC dans leur volonté de redynamiser le loisir en milieu rural ;

ATTENDU QUE l'Unité régionale de loisir de sport de l'Outaouais assurera la coordination du projet en offrant le développement de l'offre de services sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la commission Culture loisir, sport a donné un appui unanime à une entente de partenariat portant sur la mise en place d'une coordination des loisirs dans les territoires ruraux lors de sa réunion du 8 avril 2008 ;

CA-08-09-20

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Julien Croteau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais approuve les objectifs du projet d'entente de partenariat portant sur la coordination des loisirs dans les territoires ruraux 2009-2012.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un montant maximal dégressif de 87 000 \$ sur 4 ans (2009, 2010, 2011, 2012) afin d'atteindre les objectifs du projet d'entente.

ET

Que le Conseil d'administration mandate, Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO pour finaliser et négocier le projet d'entente de partenariat portant sur la Coordination des loisirs dans les territoires ruraux 2009-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission.

b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission et présente un projet de résolution.

1 Modification des membres de la commission :

ATTENDU QUE la ville de Gatineau a décidé de confier, à un seul délégué, la représentation des domaines culture et communautés culturelles ;

ATTENDU QUE Monsieur Louis Cabral est le nouveau directeur du module Arts, Culture et Lettres à la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau demande que Monsieur Louis Cabral devienne son représentant en matière d'Arts, Culture, Lettres et Communautés culturelles à la commission Culture, loisir, sport ;

CA-08-09-21

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus nomme Monsieur Louis Cabral, directeur du module Culture, Arts et Lettres à la ville de Gatineau, comme membre de la commission régionale Culture, loisir, sport en remplacement de Mesdames Mireille Boudreault et Annie-Claude Scholtès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

En l'absence de Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi, le directeur général informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration. Par contre, une rencontre est prévue pour relancer le projet du Centre collégial de transfert des technologies le 13 mai prochain. De plus, Madame Lalande présente un projet de résolution.

1 Modification des membres de la commission – siège femmes :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé cinq commissions régionales pour le développement de l'Outaouais, dont la commission Éducation, recherche et science ;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté une résolution réservant un siège « Femmes » sur chacune de ses commissions régionales le 12 mars 2007, et ce, dans le cadre de l'état de situation sur les femmes et le développement régional en Outaouais et qu'elle a mandaté l'Assemblée des groupes de femmes en interventions régionales (AGIR) de lui proposer des candidatures à cet effet ;

ATTENDU QUE AGIR suggère Madame Lucie Gauvreau comme représentante « Femmes » au sein de la commission régionale Éducation, recherche et science ;

CA-08-09-22

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme, Madame Lucie Gauvreau comme représentant « Femmes » au sein de la commission régionale Éducation, recherche et science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Louise Poirier, présidente :

Madame Louise Poirier, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire fait le résumé des activités de la commission.

1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets :

Monsieur Pierre Rondeau a déjà fait l'état de situation sur les matières résiduelles en répondant à la période publique de questions.

2 État de situation – Plan d'action Outaouais – Algues bleu-vert :

Madame Louise Poirier informe les membres qu'il y a eu et qu'il y aura des consultations dans chaque MRC concernant le Plan d'action Outaouais. Une résolution d'appui de chaque MRC sera acheminée à la CRÉO et Madame Poirier félicite Monsieur Daniel Fortin, agent responsable de ce dossier pour son excellent travail.

Madame Poirier aimerait que la CRÉO s'implique dès maintenant dans l'élaboration d'une campagne régionale d'information et de sensibilisation auprès de la population pour l'été 2008.

Un projet formel sera déposé au prochain conseil d'administration.

Monsieur Perras demande au président d'amener la question des algues bleu-vert à la Table Québec-Régions.

3 Modification des membres de la commission :

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, recommande d'intégrer une représentante « Femmes » à la commission ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais doit entériner la liste officielle et la composition des membres aux commissions de la CRÉO ;

CA-08-09-23

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme, Madame Véronique Martin, étudiante en maîtrise, en développement régional à l'Université du Québec en Outaouais pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :

Le président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission et présente six projets de résolution.

1 Adoption formelle de l'avis régional à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » :

ATTENDU QUE le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a déposé le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* », lequel document propose une réforme de l'ensemble du régime forestier québécois ;

ATTENDU QUE du même coup, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) entreprend des consultations à l'égard du Livre vert et ce, à l'échelle nationale, régionale et auprès des communautés autochtones ;

ATTENDU QUE ce Livre vert interpelle directement les acteurs de la région de l'Outaouais, notamment en proposant de leur confier des responsabilités accrues en matière de gestion des forêts du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a clairement exprimé sa volonté « *de jouer un rôle de premier plan en matière de conservation des écosystèmes forestiers, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur son territoire public. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle s'est dotée d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public* » ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais « *reconnait qu'il est impératif de faire participer la population et les communautés locales dans le choix des orientations et des stratégies de développement à l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public afin que ces choix correspondent adéquatement à leurs préoccupations et à leurs aspirations* » ;

ATTENDU QUE les individus et les organismes intéressés à participer à cet exercice de consultation sur le Livre vert doivent transmettre leurs commentaires au MRNF d'ici le 28 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le MRNF a mis en place un site web sur lequel on retrouve toute la documentation relative au Livre vert ;

ATTENDU QUE suite aux consultations sur le Livre vert, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune produira un projet de Loi (Livre blanc) qui viendra préciser davantage les mécanismes de gestion qui seront associés au futur régime forestier québécois ;

ATTENDU QUE le dépôt du Livre blanc sera une autre occasion pour les acteurs de la région de l'Outaouais de préciser leurs vues sur les futurs mécanismes de gestion des forêts du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE le 17 mars 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté une résolution par laquelle il convenait :

- Que la CRÉO voit à la préparation d'un avis régional à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » ;
- Des étapes menant à la préparation ainsi qu'à la validation de cet avis régional, soit :
 1. La tenue de quatre rencontres territoriales de consultation ;
 2. La formation d'un comité de rédaction (le directeur de la CRRNTO ainsi qu'un représentant de chacune des MRCs de la région de l'Outaouais) ;
 3. La préparation d'un projet d'avis régional par le comité de rédaction ;
 4. La transmission du projet d'avis régional aux membres du conseil d'administration de la CRÉO pour fins de validation ;
 5. Une rencontre du comité de rédaction pour évaluer les commentaires reçus et voir à la production finale de l'avis régional ;
 6. La transmission de l'avis régional au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour le 28 mars 2008.

ATTENDU QUE la réalisation de l'avis régional à l'égard du Livre vert s'est faite dans le respect des étapes et des échéanciers convenus par le conseil d'administration de la CRÉO le 17 mars 2008 ;

CA-08-09-24

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte formellement l'avis régional à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » et ce, tel que rédigé par le comité de rédaction et transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Bécharde le 28 mars 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus, le président félicite Monsieur Charles Blais, directeur de la commission pour son travail exceptionnel compte tenu du peu de temps que le gouvernement nous a alloué pour finaliser cet avis.

2 Avis régional à l'égard du projet de consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont présenté, au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), une première proposition visant la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QU'à cette même date, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une résolution par laquelle « *il demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'officialiser la demande d'avis régional faite à la CRÉO et d'obtenir un délai minimal de quatre mois afin de permettre à la CRÉO d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional* » ;

ATTENDU QUE le 16 janvier 2007, la CRÉO a de nouveau transmis une correspondance au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de lui demander :

- 1. Qu'on lui mandate pour voir à la production d'un avis régional à l'égard du projet proposé par le MDDEP ;*
- 2. Qu'on lui remette toute l'information relative à ce dossier, notamment celle concernant la détermination des aires protégées et ses impacts sur la région de l'Outaouais ;*
- 3. Qu'on lui accorde un délai minimal de quatre mois afin de lui permettre d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional.*

ATTENDU QUE le 20 juin 2007, les représentants du MDDEP ont officiellement invité la CRÉO à leur transmettre un avis régional visant la consolidation du réseau d'aires

protégées en Outaouais. Ce faisant, ils ont également indiqué que le MDDEP serait en mesure de remettre à la CRÉO toute la documentation relative à ce dossier et ce, pour le mois d'août 2007 ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2007, le MDDEP a transmis à la CRÉO de la documentation relative à leur dernière proposition visant la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais. Aussi, le MDDEP a demandé à la CRÉO de lui fournir ses commentaires au plus tard le 15 janvier 2008.

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2007, la CRÉO a de nouveau réitéré sa demande au MDDEP à l'effet :

1. Qu'on lui remette toute l'information relative à ce dossier, notamment celle concernant la détermination des aires protégées et ses impacts sur la région de l'Outaouais ;
2. Qu'on lui accorde un délai minimal de quatre mois afin de lui permettre d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional.

ATTENDU QUE le 21 novembre 2007, le MDDEP a tenu une séance d'information à l'égard de la dernière version de son projet de consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la semaine du 17 décembre 2007, les représentants du MDDEP et de la CRÉO ont convenu ce qui suit :

- Dans un premier temps, pour le 31 janvier 2008, la CRÉO enverra une correspondance au MDDEP qui précisera les territoires d'intérêts qui font consensus auprès des acteurs de la région de l'Outaouais ;
- Dans un deuxième temps, la CRÉO aura jusqu'au mois de juin 2008 pour procéder aux analyses et aux consultations nécessaires à la production de son avis régional à l'égard des territoires d'intérêts qui ne font pas encore consensus auprès des acteurs de notre région.

ATTENDU QUE le 31 janvier 2008, la CRÉO a transmis une correspondance au MDDEP afin de l'informer des territoires d'intérêts faisant consensus auprès des acteurs de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le 17 mars 2008, le conseil d'administration de la CRÉO a convenu d'un processus de consultation visant à l'aider dans la préparation de son avis régional, lequel processus se présente comme suit :

1. Trois rencontres territoriales de consultation, i.e. une rencontre pour chacun des territoires de MRCs à caractère rural (MRC de Papineau, MRC de Pontiac et MRC de la Vallée-de-la-Gatineau) ;
2. Une rencontre régionale pour présenter et valider les résultats des rencontres territoriales ;
3. La préparation d'un projet d'avis régional par les commissions de la CRÉO ;

4. L'adoption de l'avis régional par le conseil d'administration de la CRÉO à sa séance du 5 mai 2008.

ATTENDU QUE la réalisation du projet d'avis régional s'est faite dans le respect du processus adopté par le conseil d'administration de la CRÉO ;

ATTENDU QUE le 10 avril 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de recommander au conseil d'administration de la CRÉO l'adoption du projet d'avis régional ;

ATTENDU QUE le 14 avril 2008, il a été convenu par tous les membres présents lors d'une rencontre de la Commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de recommander au conseil d'administration de la CRÉO l'adoption du projet d'avis régional ;

ATTENDU QUE tous les acteurs de la région de l'Outaouais ont exprimé la volonté d'atteindre la cible de 8% d'aires protégées pour le territoire de la région de l'Outaouais ;

CA-08-09-25

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et transmette à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, l'Avis régional à l'égard du projet de consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Et de plus,

CA-08-09-26

Madame Louise Poirier appuyée de
Monsieur Jean Perras

propose à l'unanimité une motion de félicitations à Monsieur Charles Blais, directeur de la commission pour son travail exceptionnel dans les consultations territoriales et dans la rédaction du mémoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Révision du règlement de la commission :

ATTENDU QUE le 7 juin 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme relatif à l'implantation des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)* ainsi qu'à la conception et à la préparation de *Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* (réf. au décret 415-2006) ;

Ce faisant, il invitait chacune des conférences régionales des élus à transmettre leurs propositions respectives quant à la structure et aux modalités de fonctionnement de la CRRNT ainsi qu'au contenu et aux modalités de réalisation du PRDIRT ;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale comportait le projet de *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, lequel projet a fait l'objet d'une consultation publique à l'automne 2006 ;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2006, cette proposition régionale a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, lors d'une rencontre nationale, le ministre a clairement indiqué qu'il accueillait très favorablement les propositions transmises par chacune des régions du Québec en ce qui a trait à l'implantation de leurs commissions régionales respectives ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais tel qu'il avait été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le 12 décembre 2007.

Du coup, le conseil d'administration de la CRÉO convenait de suspendre les éléments de ce règlement pour lesquels le ministre des Ressources naturelles et de la Faune demandait des précisions ;

ATTENDU QUE le 13 août 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a procédé à la nomination des commissaires associés à la CRRNTO. Ce faisant, il confirmait le début des activités de la Table des commissaires de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents à une rencontre de la CRRNTO de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'insérer au Règlement de la CRRNTO les modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation, lesquelles modalités sont annexées aux présentes ;

ATTENDU QUE le 28 février 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'ajouter au Règlement de la CRRNTO « *que le commissaire à être désigné par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises soit obligatoirement choisi parmi les organismes qui représentent les propriétaires de boisés de la région de l'Outaouais* » ;

ATTENDU QU'à cet égard, une version révisée des protocoles de fonctionnement des Tables locales de concertation a été préparée et jointe au présent projet de résolution ;

CA-08-09-27

Monsieur Michel Allard appuyé par
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et mette en application la version révisée des modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation faisant partie du Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Nomination d'un nouveau représentant pour le groupe sectoriel « Forêt habitée et gestion intégrée des ressources » à la commission :

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE ce règlement précise les modalités selon lesquelles doivent s'effectuer la nomination des commissaires à la CRRNTO, notamment en ce qui a trait à la nomination du représentant du groupe sectoriel « *Forêt habitée et gestion intégrée des ressources* » par la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle ;

ATTENDU QUE le 13 août 2007, le conseil d'administration de la CRÉO procédait à la nomination de tous les commissaires associés à la CRRNTO, notamment la nomination de Monsieur Marc Lachapelle au titre de représentant du groupe sectoriel « *Forêt habitée et gestion intégrée des ressources* » et ce, selon le souhait exprimé par la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle ;

ATTENDU QUE le 7 avril 2008, la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle (CGFA) a transmis à la CRÉO une nouvelle copie de résolution par laquelle elle demande que Monsieur Pierre Moreau soit nommé représentant de la CGFA à la CRRNTO en remplacement de Monsieur Marc Lachapelle ;

CA-08-09-28

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Robert Coulombe

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la nomination de Monsieur Pierre Moreau à titre de représentant du groupe sectoriel « *Forêt habitée et gestion intégrée des ressources* » à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et ce, jusqu'à l'hiver 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :

5 Orientations et critères 2008-2009 du programme :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE pour la région de l'Outaouais, le PPRMVF se présente comme suit :

- L'exercice financier 2008-2009 est le dernier d'une série de trois ;
- L'enveloppe budgétaire versée à la CRÉO pour chacun des deux exercices précédents (2006-2007 et 2007-2008) s'élevait à 279 000 \$;
- Les trois champs d'activités visés sont :
 1. Le soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier.
 2. Le soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique.
 3. L'expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts.

ATTENDU QUE dans le cadre du PPRMVF, la CRÉO doit notamment :

- Convenir, avec le directeur général du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en Outaouais, d'une répartition annuelle de l'aide financière dans chacun des trois (3) champs d'activités visés par le programme ;
- Convenir, avec le directeur général du MRNF en Outaouais, des activités à retenir dans le cadre du 3^e champ d'activités « *l'expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts* » ;
- Établir les critères régionaux d'allocation des sommes disponibles au PPRMVF.

ATTENDU QUE pour l'exercice précédent (2007-2008), la CRÉO a indiqué qu'elle entendait favoriser les projets qui démontreront un réel alignement avec les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ainsi qu'avec les orientations et les stratégies de mise en valeur des ressources naturelles qui y auront été priorisées par les partenaires de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, faisait le lancement du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » en vue d'implanter un nouveau régime forestier au Québec ;

ATTENDU QUE le 28 mars 2008, la CRÉO a transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune son avis régional à l'égard du Livre vert. Ce faisant, les acteurs de la région de l'Outaouais jugent qu'il est impératif de procéder à une analyse plus poussée des diverses options qui s'offrent à eux afin de s'assurer que les modalités et les mécanismes de fonctionnement retenus soient bels et biens en mesure de leur permettre d'atteindre les visées et les objectifs ciblés, notamment sur le plan :

- De la bonne gouvernance : la transparence, la responsabilisation, l'indépendance professionnelle, la reddition de compte ;
- Du développement durable : la conservation des écosystèmes, la protection de l'environnement, l'aménagement et la sylviculture des forêts ;
- De la création de richesse : le développement industriel, la compétitivité, l'innovation, la valeur ajoutée.

ATTENDU QUE du coup, la CRÉO indique qu'elle entend procéder rapidement à la préparation des mandats à être soumis à des experts indépendants de manière à être fin prêt lors des consultations sur le Livre blanc (projet de Loi) ;

ATTENDU QU'à cet égard, la CRRNTO vient de mandater un comité technique qui a pour mandat de voir à la préparation des mandats à être soumis à des experts indépendants afin de vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, « *l'entreprise locale de gestion* » et « *le mandataire de gestion* », sont en mesure d'être performants sur le plan de la bonne gouvernance, du développement durable et de la création de richesse ;

ATTENDU QUE le 10 avril 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la CRRNTO de recommander au conseil d'administration de la CRÉO l'adoption de la présente résolution ;

CA-08-09-29

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

1. Maintienne les orientations et les critères stipulés dans le document « *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts – Orientations et critères 2007-2008* » pour l'exercice 2008-2009 ;
2. Outre les frais de gestion de la CRÉO (5%), retienne ce qui suit pour la répartition de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 :
 - 1^{er} champ d'activités – Soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier : 75 000 \$;
 - 2^e champ d'activités – Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique : 75 000 \$;
 - 3^e champ d'activités – Expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts : 129 000 \$ plus le solde de l'exercice 2007-2008 (duquel seront soustraits les frais de gestion de la CRÉO) ;
3. Utilise l'enveloppe budgétaire du 3^e champ d'activités pour la réalisation des mandats d'expertises à être réalisés afin de vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, « *l'entreprise locale de gestion* » et « *le mandataire de gestion* », sont en mesure d'être performants sur le plan de la bonne gouvernance, du développement durable et de la création de richesse (réf. à l'avis de la région de l'Outaouais à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Analyse des problématiques sylvicoles et d'aménagement forestier ayant un effet important sur la possibilité forestière dans l'Outaouais :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2007-2008. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la foulée de ce plan d'action, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* » ;

ATTENDU QUE ce comité régional d'experts forestiers a convenu d'une première liste de cinq actions jugées prioritaires pour la région, lesquelles actions sont présentées ci-dessous selon un ordre de priorité :

- I. Analyse des problématiques sylvicoles et d'aménagement forestier ayant un effet important sur la possibilité forestière dans l'Outaouais ;
- II. Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;
- III. Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre ;
- IV. Mise en place d'un Observatoire de la forêt outaouaise – phase I ;
- V. Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres.

ATTENDU QUE la réalisation de chacune de ces actions jugées prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMVF ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région les cinq actions mentionnées ci-dessus ;

CA-08-09-30

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, à l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, un montant maximum de 65 200 \$ pour la réalisation du projet intitulé : *Analyse des problématiques sylvicoles et d'aménagement forestier ayant un effet important sur la possibilité forestière dans l'Outaouais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :

En l'absence de Monsieur Félix Bussières, Madame Kim Claveau, agente de développement de la Table Jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table Jeunesse Outaouais.

De plus le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais que la CRÉO devra transmettre aux présidents de chaque commission régionale.

ATTENDU QUE les jeunes de 12 à 35 ans représentent 30% de la population de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'outre le siège jeunesse sur chacune des commissions régionales de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, aucun autre jeune de moins de 35 ans ne siège sur ces commissions ;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Outaouais veulent prendre part activement au développement de leur région ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais a identifié des jeunes potentiels sur ces dites commissions ;

Il est proposé par Madame Janie Landry et appuyée par Madame Catherine Lussier, que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais puisse atteindre une représentation plus significative de la jeunesse sur ses commissions régionales.

14.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle :

En l'absence de Madame Jocelyne Houle, Madame Suzanne Chicoine, agente de développement à la CRÉO informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis le dernier conseil d'administration.

15.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Projets :

a) Colloque sur l'état de la culture en région :

ATTENDU QUE le Conseil régional de la culture de l'Outaouais se positionne comme leader dans la recherche de grands consensus indispensables à l'avancement des arts et de la culture en Outaouais ;

ATTENDU QUE le but avoué du présent colloque est d'obtenir des engagements qui permettront de relever les défis à venir liés, entre autres, au statut et à la survie de l'artiste ;

ATTENDU QUE le colloque « La culture en dialogue » est l'amorce d'une réflexion plus grande qui se traduira par la tenue d'états généraux régionaux sur la pratique artistique et culturelle dans la région fin 2009 début 2010 ;

ATTENDU QUE ce colloque s'avère une première étape vers une maîtrise plus prononcée de développement collectif en matière d'art et de culture dans la région ;

CA-08-09-31

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), au Conseil régional de la culture de l'Outaouais une somme maximale de 5 000 \$ représentant 9% du coût total du projet pour organiser la tenue d'un colloque régional sur l'état de la culture en région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Exposition des Tapisseries Moon Rain à Lyon, France :

ATTENDU QUE la planification stratégique régionale (PSR 2007-2012) de l'Outaouais reconnaît la culture et les arts comme des éléments moteurs pour le développement de la région et pour son rayonnement sur les plans local, régional, national et international ;

ATTENDU QUE le projet proposé est en lien avec l'enjeu 2 de la PSR 2007-2012 « Affirmer notre sentiment d'appartenance et développer la notoriété de l'Outaouais » ;

ATTENDU QU'en célébrant les artistes de la région et leurs réalisations, le présent projet contribue au rayonnement de la culture outaouaise et participe au développement d'une image de marque pour notre région ;

CA-08-09-32

Monsieur Steve Harris appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 2 500 \$ représentant 21% des coûts admissibles, au Centre Moon Rain pour permettre à ce centre de répondre à l'invitation de la bibliothèque de Lyon (France) de participer à une exposition d'envergure des œuvres de sa directrice artistique Thoma Ewen et pour diriger un projet de tissage communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Étude sur les enjeux de l'industrie du cinéma et de la télévision en Outaouais :

ATTENDU QUE l'étude tend à démontrer que la politique et les programmes mis en place en reconnaissance de l'impact économique important que procure l'industrie du cinéma et de la télévision nuit, dans les faits, à la croissance économique et culturelle de la région frontalière de l'Outaouais et à proposer des solutions à court terme ;

ATTENDU QUE l'étude tend à démontrer l'incompatibilité entre les programmes des crédits d'impôts pour le cinéma et la télévision du Québec et de l'Ontario en lien avec la mobilité de la main-d'œuvre contribue à l'exode permanente de celle-ci et à proposer des solutions à long terme ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans l'enjeu de l'axe Développement économique et emploi qui vise à « Développer une main-d'œuvre compétente et qualifiée en fonction des besoins actuels et émergents du marché du travail » ;

ATTENDU QUE l'étude rejoint l'enjeu de l'axe de développement Culture, loisir, sport qui tend à « Accroître notre capacité d'attraction et de rétention par la mise en place de projets structurants en partenariat avec les autres acteurs régionaux » ;

CA-08-09-33

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), à la Société de développement du Film et de la Télévision d'Ottawa-Gatineau (OGFT) une contribution financière maximale de 5 000 \$ représentant 36% des coûts totaux admissibles du projet pour la réalisation de l'Étude sur les enjeux de l'industrie du cinéma et de la télévision en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Groupe régions Q-WEB 2008-2009 :

ATTENDU QUE le Q-WEB a le mandat de rendre disponible, dans chacune des régions intéressées, son expertise afin de favoriser l'exportation des produits du bois ;

ATTENDU QUE le Q-WEB a créé un groupe régions à l'intérieur de sa structure organisationnelle pour venir en appui aux initiatives régionales de développement de marchés extérieurs pour les produits du bois ;

ATTENDU QUE le projet vise à soutenir les organismes régionaux déjà en place et qu'il ne vise pas à créer de nouvelles structures régionales, à effectuer un transfert de responsabilités ou encore à soutenir financièrement l'embauche de personnel dans ces organismes ;

ATTENDU QUE le projet vise à une coopération et une coordination accrue de même que des économies d'échelle entre les régions ;

ATTENDU QUE le groupe régions au sein du Q-WEB est composé de :

- Un représentant désigné de chaque groupe sectoriel du Q-WEB (membres industriels) ;
- Un représentant du gouvernement du Québec et, s'il y a lieu, du gouvernement du Canada ;
- Le directeur général du Q-WEB et le directeur du groupe régions ;
- Un représentant de chacune des CRÉs participantes, pouvant être accompagné d'un organisme désigné œuvrant sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'année 2007-2008 a permis au Groupe régions la réalisation de plusieurs activités tant à l'étranger qu'au Québec avec le personnel des CRÉs et les répondants de première ligne dont :

- Deux Missions de prospection de marchés et de veille technologique :
 - Bioenergy 2007 (Finlande, septembre 2007), avec les présidents des CRÉs de la Baie-James, de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais ;
 - Opportunities and impacts of bioenergy policies and targets on the forest and other sectors (Suisse, octobre 2007) ;
- Études de marchés :
 - Étude de préfaisabilité de projets de bioénergie forestière (bûches et granules) (complétée en juillet 2007) ;
 - Étude sur le cèdre blanc de l'est (complété en février 2008) ;
 - Étude sur les potentiels de commercialisation du mélèze sur les différents marchés (en cours) ;
 - Étude de préfaisabilité sur les systèmes de chaufferie centrale à la biomasse forestière (en cours) ;
- Colloques et symposiums tenus en régions :
 - Valorisation de la biomasse forestière et des résidus de transformation pour la production d'énergie (Val-d'Or, 18-19 avril 2007) ;
 - Développement de marchés outre-mer avec les directeurs outre-mer du Q-WEB (Scott, 4 décembre 2007) ;
 - Atelier de commercialisation des bois d'apparence (Québec, 26 février 2008 ; Rivière-du-Loup, 28 février 2008 ; Saint-Jérôme, 11 mars 2008) ;
- Constructions non-résidentielles :
 - La présidente du Groupe régions a siégé sur le comité consultatif du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECCBOIS) ;
 - Soutien à certains projets du CECCBOIS ;

ATTENDU QUE le Q-WEB s'engage à mettre en œuvre un plan d'action préparé en concertation avec les régions membres ;

ATTENDU QUE 12 CRÉs ont adhéré au projet et qu'une cotisation annuelle de 5 000 \$ (plus taxes) a été déterminée par les membres du groupe régions ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) identifiera un répondant dit de « première ligne » au sein de son organisation pour interagir avec le Q-WEB et les entreprises de transformation du bois de la région. Si elle le désire, la CRÉO pourra déléguer, à un organisme œuvrant sur son territoire et ayant les ressources humaines et physiques ainsi que l'expérience nécessaire, le soutien aux entreprises de transformation des produits du bois de la région dans leurs démarches d'exportation ;

ATTENDU QUE la CRÉO peut utiliser les activités et les outils développés par le Q-WEB et le groupe régions pour soutenir les entreprises de transformation des produits du bois de la région dans leurs démarches d'exportation ;

ATTENDU QUE les activités du groupe régions sont déterminées par le plan d'action consolidé selon les priorités et le budget du groupe régions ;

ATTENDU QU'une CRÉO participante peut être mandatée, par le groupe régions, pour la réalisation d'activités si et seulement si elle accepte de le faire. Les dépenses supplémentaires encourues, sauf les salaires, seront assumées par le groupe régions ;

ATTENDU QUE pour participer à ce projet, la CRÉO doit adhérer au groupe régions du Q-WEB, payer une cotisation annuelle de 5 000 \$ (plus taxes) et signer un protocole à cet effet ;

CA-08-09-34

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) renouvelle son adhésion au Groupe régions du Q-WEB, que le directeur général soit mandaté pour signer le protocole d'entente et que la cotisation annuelle au montant total de 5 643,75 \$ soit prise à même le Fonds de développement régional (FDR) – projets structurants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FDR – Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif :

e) CIRCUS, hommage symphonique à Charlie Chaplin :

ATTENDU QUE le projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre en culture dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'en fixant le prix d'entrée à 5 \$ pour trois jours de festivités (en prévente) incluant l'événement hommage à Chaplin, le Festival Grand Rire de Gatineau contribue à rendre accessible de façon équitable, un produit culturel répondant aux besoins du milieu ;

ATTENDU QUE l'humour devient de plus en plus un créneau identitaire en Outaouais, le Festival Grand Rire de Gatineau s'ajoute à une programmation de spectacles d'humour et contribue à placer l'Outaouais comme l'un des pôles d'importance pour le créneau humour au Québec et au Canada ;

ATTENDU QUE l'élaboration et la mise en œuvre de l'événement suscite la participation citoyenne via l'implication de nombreux bénévoles ;

ATTENDU QUE l'Orchestre Symphonique de Gatineau obtiendra par cet événement, une plate-forme idéale pour charmer la population et ainsi espérer attirer un public toujours plus nombreux pour ses prestations futures ;

ATTENDU QUE la demande vise le financement d'un événement ponctuel en 2008 et qu'il n'engage pas la participation financière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) dans les éditions futures du Festival du Grand Rire de Gatineau ;

CA-08-09-35

Madame Louise Poirier appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que la Conférence régionale des élus verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) *via la Politique de soutien au développement d'événements identitaires à caractère culturel et sportif*, au Festival du Grand Rire de Gatineau, une contribution financière maximale de 10 000 \$ représentant 7% des coûts totaux admissibles pour la réalisation du projet CIRCUS, hommage symphonique à Charlie Chaplin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Rodéo Pontiac :

ATTENDU QUE le projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre en culture, loisir et sport dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet tend à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la région par la mise en œuvre de projets structurants en partenariat avec les autres acteurs du milieu et régionaux ;

ATTENDU QUE Rodéo Pontiac vise à se positionner parmi les événements majeurs identitaires qui contribuent à l'affirmation du sentiment d'appartenance et au développement de la notoriété de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'implication active du milieu et du monde municipal dans l'organisation de l'édition présente et futures du Rodéo Pontiac sous-tend une volonté de vitalisation de leur communauté ;

ATTENDU QUE le caractère rassembleur du projet favorise la participation active des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration d'une offre de services répondant aux besoins de leur milieu ;

ATTENDU QUE la demande vise le financement de l'édition 2008 et qu'elle n'engage pas la participation financière de la CRÉO dans les éditions futures du Rodéo Pontiac ;

CA-08-09-36

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) via la *Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif*, à Rodéo Pontiac une somme maximale de 25 000 \$ représentant 7% des coûts totaux admissibles pour réaliser les travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation de l'édition 2008 de Rodéo Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) **Le Tour du Lac Simon BMR 2008 :**

ATTENDU QUE les objectifs du projet s'arriment avec les orientations stratégiques de l'axe Culture, loisir et sport de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais et plus particulièrement, au niveau de l'offre d'activités variées, du partage des infrastructures et de la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE ce projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre en culture, loisir et sport dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet tend à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la région par la mise en œuvre de projets structurants en partenariat avec les autres acteurs du milieu ;

ATTENDU QUE le Tour du Lac Simon BMR vise à se positionner parmi les événements majeurs identitaires qui contribuent à l'affirmation du sentiment d'appartenance et au développement de la notoriété de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'implication active du milieu et du monde municipal dans l'organisation de l'édition présente et futures du Tour du Lac Simon BMR sous-tend une volonté de vitalisation de la communauté ;

ATTENDU QUE le caractère rassembleur du projet favorise la participation active des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration d'une offre de services répondant aux besoins de leur milieu ;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise en place d'un environnement favorable à la santé et à l'adoption de saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement régional (FDR) via la *Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif* ;

ATTENDU QUE Le Tour du lac Simon en est à sa deuxième édition ;

CA-08-09- 37

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Marlène Thonnard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional via la *Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif*, à la municipalité de Chénéville un montant maximal de 14 000 \$, représentant 22 % des coûts totaux du projet, pour réaliser le projet « Tour du Lac Simon BMR 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Festiv'Arts de Montpellier – édition 2008 :

ATTENDU QUE les objectifs du projet s'arriment avec les orientations stratégiques de l'axe Culture, loisir et sport de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais et plus particulièrement, au niveau de l'offre d'activités variées, du partage des infrastructures et de la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE le projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre en culture, loisir et sport dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet tend à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la région par la mise en œuvre de projets structurants en partenariat avec les autres acteurs du milieu et régionaux ;

ATTENDU QUE le Festiv'Arts de Montpellier édition 2008 vise à se positionner parmi les événements majeurs identitaires qui contribuent à l'affirmation du sentiment d'appartenance et au développement de la notoriété de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'implication active du milieu et du monde municipal dans l'organisation de l'édition présente et futures du Festiv'Arts de Montpellier édition 2008 sous-tend une volonté de vitalisation de la communauté ;

ATTENDU QUE le caractère rassembleur du projet favorise la participation active des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration d'une offre de services répondant aux besoins de leur milieu ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement régional (FDR) via la *Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif* ;

ATTENDU QUE le Festiv'Arts de Montpellier édition 2008 tiendra sa troisième édition ;

CA-08-09-38

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional via la *Politique de soutien au développement d'événements identitaires régionaux à caractère culturel et sportif*, à la municipalité de Montpellier un montant maximal de 10 000 \$, représentant 15 % des coûts totaux du projet, pour réaliser le projet « Festiv'Arts de Montpellier édition 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.- PRÉSENTATION DU SENTIER PONTIAC PAR MONSIEUR DAVID MASSÉ, AGENT DE PROJETS

Monsieur David Massé, agent de projets présente le Sentier Pontiac et le président, Monsieur Marc Carrière, présente un projet de résolution.

a) **Planification du Sentier Pontiac :**

ATTENDU QUE la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) reconnaît l'importance d'augmenter les infrastructures et de mettre en place des équipements favorisant les activités de plein air et d'écotourisme ;

ATTENDU QUE le Plan de développement intégré des sentiers de l'Outaouais identifie le corridor Wyman-Aylmer comme un des cinq axes de sentiers prioritaires à développer ;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais reconnaît l'importance de développer un réseau de sentiers récréatifs sur son territoire et identifie l'axe EST-OUEST entre Wyman et Aylmer comme un corridor récréotouristique à développer ;

ATTENDU QUE le Plan d'action du Pacte Rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais souligne la priorité de développement des infrastructures dont les sentiers dans un réseau intra et interzone intégré au transport ;

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour utiliser l'emprise de la route 148 sur trois tronçons totalisant 13,75 km et pour obtenir un avis technique concernant le réaménagement de l'intersection de la route 148 du chemin de la Rivière afin d'y aménager une traverse cyclable ;

ATTENDU QUE le MTQ prévoit procéder à des travaux d'asphaltage des accotements dans cette même section d'ici cinq ans ;

ATTENDU QUE les personnes responsables du MTQ ont signalisé leur opposition face à l'implantation d'une voie cyclable sur la route 148 pour la section #1 Breckenridge (tronçon de 6,8 km sur la route 148) ;

ATTENDU QUE la localisation du sentier, dans son deuxième tronçon d'une longueur de 6,13 km, a été déterminé sur l'emprise de la route 148 à cause d'une opposition de la part des producteurs agricoles qui utilisent l'ancien corridor ferroviaire pour l'accès à leurs champs et le passage des usagers à proximité des points de services du village d'Eardley (Dépanneur, restaurant) ;

ATTENDU QUE la piste cyclable longeant la route 148 devra être aménagée sur les deux accotements ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce tronçon rendrait accessible la MRC de Pontiac à la Route Verte ;

ATTENDU QUE les investissements de près de 1 M\$ de la MRC de Pontiac dans son réseau de pistes cyclables ;

CA-08-09-39

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose unanimement que la Conférence régionale des élus mandate le président et la direction générale de la CRÉO pour faire des représentations auprès du ministère des Transports du Québec afin de trouver une solution à la problématique ;

ET

De faire un état de la situation lors du prochain conseil d'administration de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.- VARIA

a) Signalisation Route Grand-Remous – Montréal :

ATTENDU QUE cette demande de l'Outaouais était dans l'Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais 2000-2005 qui a été signée par le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de l'Outaouais, le 21 juin 2000 ;

ATTENDU QU'à ce jour, le ministère des Transports du Québec n'a pas donné suite à la demande de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE cette demande vise à renseigner et à offrir un choix aux voyageurs circulant sur la 117 en direction de Montréal ;

ATTENDU QUE le choix de ce circuit ferait mieux connaître la région de l'Outaouais aux voyageurs tout en favorisant des retombées économiques au sein des communautés locales de la région ;

CA-08-09-40

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réitère sa décision du 30 avril 2007 en demandant au ministère des Transports du Québec de poser un panneau de signalisation sur la route 117, à la hauteur de Grand-Remous, indiquant les directions suivantes et les distances en kilomètres :

Grand-Remous – Montréal (via les Laurentides) _____km
Grand-Remous – Montréal (via l'Outaouais) _____km

Ou toute autre signalisation qui soit conforme aux normes du ministère des Transports du Québec et qui atteigne les objectifs visés par la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Robert Coulombe demande que ce point soit mis à l'ordre du jour de chaque conseil d'administration de la CRÉO.

19.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés, le président lève l'assemblée à 12h20.